

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES-SUR-CÈZE, se sont réunis à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Madame la Maire fait l'appel des conseillers.

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : BOUIS Florence, THOMAS Thierry, REMOND Valérie, VERCOUTERE Georges, BALME Christel, GIOLBAS Martine, BELAZZOUG Abdelmalek, MARCHAND Laëtitia, DE CHASTENET Cécile, NAVARRO Odette,

Absent(s) excusé(s) : VERBRUGGE Dirk – procuration donnée à THOMAS Thierry, AGNIEL Dominique – procuration donnée à NAVARRO Odette

Absent(s) : NICOLAS Stéphan, AUGUSTYNIAC Nicolas, CELLIER Mélyssa.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 25.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du ou des secrétaire(s) de séance. Il est proposé à Georges VERCOUTERE d'être désigné en qualité de secrétaire de séance. Il accepte cette fonction. Il sera assisté d'une auxiliaire, Madame REROLLE-ROUSSEL Florence, non membre du conseil municipal, qui assiste à la séance mais ne participe pas aux délibérations.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents. Aucune décision n'est prise entre le 18 décembre 2023 et le 10 mars 2024.

Examen de l'ordre du jour :

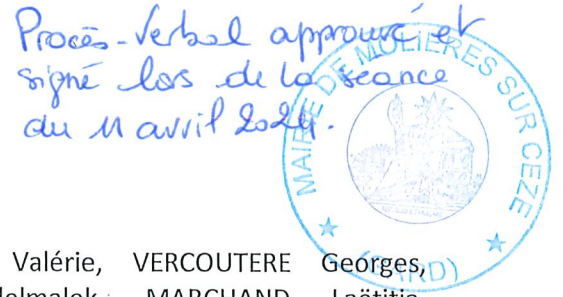
1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET LOTISSEMENT
2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET LOTISSEMENT
3. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, LE BUDGET LOTISSEMENT
4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
5. ONF : DESTINATIONS DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2024
6. FONDS VERT : OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT
7. DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE
8. AMENAGEMENT SECURITAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
9. REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVU -RESEAUX COUVERTS
10. BOUYGUES TELECOM : Installation d'antennes

COM-01-11-03-24 : Approbation des comptes de gestion 2023 pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement :

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint au maire en charge des finances : Georges VERCOUTERE projette à l'écran les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement. Il projette les chiffres précis des recettes et des dépenses en section fonctionnement et investissement pour ces trois budgets. Entendu la présentation de Monsieur VERCOUTERE, les membres du conseil municipal approuvent, par 12 voix POUR, les comptes de gestion 2023 pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement.

COM-02-11-03-24 : Approbation des comptes administratifs 2023 pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement :

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire et Georges VERCOUTERE, adjoint au maire en charge des finances : Madame la Maire distribue aux membres du conseil le détail des dépenses et des recettes pour la section investissement du budget principal 2023, un graphique présentant la répartition des



dépenses du budget principal ainsi que le détail des dépenses et recettes d'investissement du budget eau et assainissement. Pour le budget principal et comme l'indique le graphique, en 2023 les écoles ont bénéficié de la plus grande part des investissements ainsi que la salle des Brousses. Valérie REMOND, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, précise que même si la part semble importante, il n'y a pas forcément eu beaucoup de travaux réalisés mais les dépenses ont été très onéreuses notamment l'étanchéité de la toiture de l'école primaire. Madame la Maire ajoute que les dépenses d'investissement pour le schéma pluvial ont été suspendues en 2023 dans l'attente de plus d'informations sur les ruisseaux couverts. A l'aide du document budgétaire que chaque élu a reçu et concernant les dépenses de fonctionnement, Madame la Maire souligne la baisse des dépenses d'énergie significative en raison notamment de l'abaissement de l'éclairage public. Monsieur Thierry THOMAS, premier adjoint, informe les membres du conseil que le remplacement de l'éclairage public par des ampoules LEDS débute la semaine prochaine. Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'une provision sera remise au budget primitif 2024 pour l'affaire JOUVERT et informe les élus qu'une requête devant le tribunal administratif vient d'être déposée par deux anciens agents. Monsieur VERCOUTERE détaille les dépenses du budget de l'eau et assainissement. Madame la Maire précise que la charge versée au précédent prestataire (SUEZ) n'est plus d'actualité. Monsieur THOMAS précise qu'il reste environ 150 compteurs à poser. Madame la Maire ajoute que la subvention d'exploitation a été versée sur le budget de l'eau pour 5 000 €, ce qui correspond à la viabilisation d'une parcelle vendue. Il n'existe plus de subvention systématique comme auparavant. Georges VERCOUTERE présente le compte administratif du budget lotissement en donnant le montant du remboursement de l'emprunt (capital et intérêts). La présentation des comptes administratifs pour chaque budget étant terminée, Madame la Maire quitte la salle. Les membres du conseil municipal approuvent, par 11 voix POUR, les comptes administratifs de chaque budget présenté par Madame la Maire et Georges VERCOUTERE.

Retour de Madame la Maire. Monsieur Georges VERCOUTERE l'informe que les comptes administratifs ont été approuvés. Madame la Maire remercie l'assemblée.

COM-03-11-03-24 : Affectation des résultats 2023 pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement :

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint au maire en charge des finances :
Monsieur VERCOUTERE présente :

- Le traitement des résultats de l'exercice budgétaire de l'exercice 2023 pour le budget principal qui se présente ainsi :

2023	COMMUNE	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	196 995.38 €	1 275 203.74 €
Recettes nettes	87 160.17 €	1 467 841.71 €
Résultat 2023	-109 835.21 €	192 637.97 €
Résultat reporté 2022	-21 503.57 €	537 736.19 €
Versement au 1068 en 2022		-58 827.57 €
Résultat de clôture 2023	-131 338.78 €	671 546.56 €
Restes à réaliser 2023 (Soit dépenses -67 000 € et recettes + 4 832.76 €)	-62 167.24 €	0.00 €
Affectation 2023 au compte 1068	0.00 €	-193 506.02 €
REPORT sur 2024	-193 506.02 €	478 040.57 €

Par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme proposé.

- Le traitement des résultats de l'exercice budgétaire de l'exercice 2023 pour le budget eau et assainissement qui se présente ainsi :

2023	Eau et Assainissement	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	246 021.07 €	292 871.08 €
Recettes nettes	172 987.11 €	321 449.78 €
Résultat 2023	-73 033.96 €	28 578.70 €

Résultat reporté 2022	89 683.23 €	30 180.17 €
Versement au 1068 en 2022		0.00 €
Résultat de clôture 2023	16 649.27 €	58 758.87 €
Affectation 2023 au compte 1068		
REPORT sur 2024	16 649.27 €	58 758.87 €

Par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme proposé.

- Le traitement des résultats de l'exercice budgétaire de l'exercice 2023 pour le budget eau et assainissement qui se présente ainsi :

2023	Lotissement	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	31 853.77 €	5 572.59 €
Recettes nettes	0.00 €	0.00 €
Résultat 2023	-31 853.77 €	- 5 572.59 €
Résultat reporté 2022	-274 064.72 €	-73 362.47 €
Résultat de clôture 2023	-305 918.49 €	-78 935.06 €
REPORT sur 2024	-305 918.49 €	-78 935.06 €

Madame la Maire informe les élus qu'il sera proposé de dissoudre ce budget au 31 décembre 2024 en précisant qu'il n'existe pas d'opérations réalisables pour ce projet. Monsieur BELAZZOUG Abdelmalek demande s'il y a toujours une zone constructible sur le site du lotissement. La réponse est négative, Madame la Maire ajoute que c'est une lourde perte financière pour la commune. Par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme proposé.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur VERCOUTERE projette le rapport. Madame la Maire présente un récapitulatif des dépenses depuis 2016 pour le budget principal. Malgré la perte d'habitants, la commune a toujours une masse de tâches à effectuer tant par les services travaillant à l'extérieur que par les services administratifs. Elle détaille chaque point du document présenté et souligne ainsi l'attribution de la subvention au titre du Fonds Vert pour le remplacement des vieilles ampoules par des LEDS. Comme indiqué précédemment, une provision financière sera inscrite au budget primitif 2024 pour l'affaire JOUVERT et en prévision d'une éventuelle condamnation de la commune suite à la requête déposée devant le tribunal administratif. Madame la Maire souligne que les dépenses liées au personnel représentent 50 % des dépenses de fonctionnement (la moyenne nationale est de 48%). Elle précise que la commune a fini de verser l'allocation chômage à un agent, qu'en 2023 le SMIC a été augmenté deux fois, le point d'indice une fois et que le déroulement de la carrière des agents entraîne également des changements d'échelon. Ces changements expliquent en partie la part élevée des charges du personnel. Elle ajoute qu'envisager de diminuer le personnel sous-entend le recours à la sous-traitance de certaines missions par des entreprises extérieures qu'il faudra surveiller. Madame la Maire poursuit la présentation de ce document en détaillant les dépenses et les recettes. Elle informe les membres du conseil municipal qu'une baisse d'impôts est encore envisagée pour 2024. Aucun avis contraire n'est formulé. Un travail sur les bases locatives devra également être engagé. La commune n'a pas bénéficié du filet de sécurité prévu par l'état et à même dû rembourser l'avance perçue. Le changement de nomenclature comptable avec le passage en M57 a coûté plus de 3 000 € à la commune. Madame la Maire détaille les travaux réalisés en 2023 et ceux prévus en 2024 et plus particulièrement les dépenses liées au PLU et aux ruisseaux couverts, l'extension et la rénovation du Cantou (cette dernière sera prise en charge par le budget CCAS). Enfin, pour en terminer avec le budget principal, elle ajoute que pour les services techniques il devient urgent de remplacer la voiture, qui a présent ne roule plus, et d'effectuer de grosses réparations sur un camion. Concernant

le budget eau et assainissement, Madame la Maire rappelle que ce budget passe en Hors Taxe et que la compétence devrait être transférée à la Communauté de Commune courant l'année 2026. Le budget primitif 2024 de ce budget est de 1 437 813 €. Monsieur VERCOUTERE donne le détail des opérations prévues et le montant éventuel des subventions attendues. Monsieur BELAZZOUG Abdelmalek souligne que les communes sont de plus en plus dépendantes des subventions pour engager ou non des travaux. Madame la Maire convient que c'est effectivement difficile pour les communes que les aides de l'état soient fléchées mais que l'intervention du Sous-Préfet, lors de la réunion qui s'est tenue avant le conseil, et son soutien sont une occasion à saisir pour se projeter dans l'avenir et qu'il faut travailler sur des avant-projets pour être prêt quand les appels à projets se présenteront. Pour clore ce débat, Madame la Maire ajoute qu'une ligne de trésorerie a été utilisée sur le budget principal et que celle-ci doit être remboursée. Une réunion sur les projets d'investissement du budget eau et assainissement se tiendra prochainement. Le présent débat d'orientation budgétaire ne fera pas l'objet d'une délibération mais sera annexé au présent procès-verbal. Les membres du conseil municipal prennent acte de la tenue de ce débat en 2024.

COM-04-11-03-24 : ONF : Destinations des coupes de bois – Exercice 2024

Rapporteur : Thierry THOMAS, 1^{er} adjoint et Florence BOUIS, Maire :

Monsieur Thierry THOMAS présente les lieux concernés par les coupes de bois cette année. Il s'agit de la parcelle 4i (référence forestière - prévue au document d'aménagement), ainsi que les parcelles A0020, A0066 et A0261 (non prévue au document d'aménagement mais nécessaire pour des raisons sylvicoles). Madame la Maire précise que ces coupes feront reculer la forêt de 10 mètres. Elle ajoute que qu'il faut statuer sur la destination de ces coupes et propose la vente sur pied par l'ONF avec un prix plancher fixé à 1 500 €. Monsieur VERCOUTERE demande s'il s'agit de terrains communaux. Monsieur THOMAS lui répond affirmativement. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal :

- Approuvent l'inscription à l'état d'assiette en 2024 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro parcelle (référence forestière)	Surface (ha)	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FC Molières-sur-Cèze	4i	4.504	Vente sur pied

- Confirment l'inscription à l'état d'assiette en 2024 des coupes bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées dans le tableau ci-dessous

Nom de la forêt	Numéro parcelle (référence cadastrale)	Surface (ha)	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FC Molières-sur-Cèze	A0020	1.2	Vente sur pied
FC Molières-sur-Cèze	A0066	0.49	Vente sur pied
FC Molières-sur-Cèze	A0261	1.617	Vente sur pied

- Choissent leur destination : vente sur pied à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent avec un prix plancher fixé à 1 500 €.

COM-05-11-03-24 : Fonds Vert – Obligations Légales de Débroussaillage

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire informe les membres du conseil que la règle concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) a changé. Les propriétaires privés doivent respecter en premier cette obligation puis c'est ensuite le tour de la commune. Madame la Maire présente les lieux concernés pour la commune et ajoute que le dossier est tenu à la disposition de chacun. Elle ajoute que le chiffrage des travaux s'élève à 64 250.00 € HT soit 80 312.50 € TTC et détaille les postes de dépenses, notamment la mise en place de zone de broyage accessible à tous les administrés soumis aux OLD. Madame la Maire profite de cette réunion pour remercier le cabinet d'étude disponible et qui rend un travail de qualité. Elle sollicite l'autorisation des membres du conseil pour demander une subvention au titre du Fonds Verts et signer tous les documents relatifs à ce dossier. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter l'aide de l'état au taux maximum du dispositif Fonds Vert (prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires) et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COM-06-11-03-24 : Déclassement d'une parcelle du domaine privé de la commune

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle aux élus que par délibération en date du 30 novembre 2022 la commune a fait l'acquisition de la parcelle C739, devenue C1595. Cette parcelle relève du domaine privé de la commune. Elle propose de déclasser cette parcelle pour qu'elle puisse relever du domaine public de la commune afin de ne pas créer de servitudes pour les riverains de cette parcelle. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, par 12 voix POUR, le déclassement de la parcelle du domaine privé de la commune et son affectation au domaine public. Cette information sera transmise aux services techniques pour que l'entretien soit prévu par les équipes.

COM-07-11-03-24 : Aménagement sécuritaire : Demande de subvention au titre des amendes de police

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier a déjà été réalisé et présente les travaux d'aménagement sécuritaires. Il s'agit d'un travail réalisé pour améliorer la sécurité notamment au niveau du site industriel et du stationnement rue de la Cèze et dont le montant est estimé à 39 000 € HT soit 46 800 € TTC. Elle sollicite de la part des membres du conseil la validation de ces travaux, l'autorisation de solliciter une subvention au titre des amendes de police et de signer tous les documents afférents à ce dossier. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal valident les travaux présentés, autorisent Madame la Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COM-08-11-03-24 : Représentant de la commune au sein du SIVU – Ruisseaux couverts

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle aux élus que par délibération en date du 10 juillet 2020, Monsieur Stéphane NICOLAS a été désigné suppléant de Monsieur Thierry THOMAS au sein du SIVU – Ruisseaux couverts. Elle propose de désigner Monsieur Abdelmalek BELAZZOUG, qui assume régulièrement cette fonction, en remplacement de Monsieur NICOLAS. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal acceptent la proposition de Madame la Maire et désignent Monsieur BELAZZOUG en tant que suppléant de Monsieur Thierry THOMAS au sein du SIVU – Ruisseaux couverts.

COM-09-11-03-24 : BOUYGUES TELECOM : Installation d'antennes

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un projet de téléphonie mobile pour généraliser une couverture mobile de qualité a été engagé par la municipalité précédente. Elle présente le projet et précise que le point POI 1 ne présente aucun intérêt pour la commune. Le point POI 2 est à modifier en fonction des études radio en cours tenant compte des 3 emplacements potentiels identifiés (station de lagunage, double château et un terrain en recul du château d'eau simple). Les études sont en cours. Le point POI 3 est à conserver tel quel et le point POI 4 est à déplacer à l'angle de la rue Jean-Baptiste DUMAS et Alphonse Daudet. Elle propose de retirer le POI 1 du projet. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal décident de retirer le POI 1 du projet.

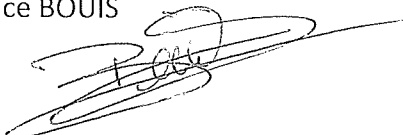
Avant de clore la séance du conseil municipal, Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Renouvellement de la convention avec la SPA. Par 12 voix POUR, cette proposition est acceptée.

COM-10-11-03-24 : Renouvellement de la convention avec la SPA

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la convention tripartite (SPA – Commune de Molières-sur-Cèze – Association Barricat's) arrive prochainement à expiration. Elle propose de la renouveler pour engager dès à présent la campagne de stérilisation. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal renouvellent la convention permettant la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune de Molières-sur-Cèze et autorisent Madame la Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La Maire,
Florence BOUIS



Le Secrétaire de Séance,
Georges VERCOUTERE

